

**PROJET DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 25 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à 20 heures 30 mn,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 15

Nombre de conseiller-e-s présent-e-s : 14

Nombre de conseiller-e-s absent-e-s : 1

Étaient présent-e-s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent-e-s : Patricia Dumas donne procuration à Estelle Trémoulhéac

Date de convocation : 19 janvier 2024

Secrétaire de séance : Christine Robin

**OBJET : Droit de préemption urbain**

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AD 150, 18 rue de la Modure
- Immeuble cadastré AH 376 et un petit morceau de la parcelle AH 403 à Coron
- Immeuble cadastré AB 123 et 242, 47 rue Peyronnet
- Immeuble cadastré AD 169, 6 place de l'ancienne bascule

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur ces immeubles,

DIT que la présente délibération sera transmise aux Notaires, mandataire des propriétaires.

La maire  
Céline Elie



La secrétaire de séance  
Christine Robin